



NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

La loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015 – Nouvelle Organisation du Territoire de la République a introduit pour toutes les communes l'obligation de rédiger et présenter une note retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin d'informer l'ensemble des élus et de la population.

Une version simplifiée de ce document sera mise en ligne après sa présentation en conseil municipal.

En vertu de l'article L.2313-1 du CGCT (*Code général des collectivités territoriales*) le budget communal se compose de 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit ou l'excédent reportés et les opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement. L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal pour l'année considérée. Il comprend l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus.

Info : La population légale applicable au 1^{er} janvier 2022, calculée par l'INSEE, s'élève à 2897 habitants,

Le projet de loi de finances 2022

- **Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (18.3 Md€).** Le chiffre exact de notre dotation sera connu très probablement après le vote du budget qui doit intervenir au plus tard le 15 avril de chaque année.
- **Maintien et stabilisation du niveau du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 1Md€.** Nous ne connaissons le montant réel qu'après le vote du budget.
- **Poursuite de l'automatisation** progressive du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) évalué à plus de 6 Md€.
- **Augmentation** de la Dotation de Solidarité Rurale de 95 M€.

- **Maintien de la compensation** de la suppression de la TH* par transfert de la part départementale de la TFPB* et une sur/sous compensation par l'état si TFPB inférieure/supérieure au montant de la TH habituellement perçue.

* **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**

* **Taxe d'Habitation**

Le contexte financier des collectivités territoriales

- **Croissance permanente des dépenses** en raison des contraintes et réformes imposées par l'État :
 - **Dépenses de personnel** (hors embauches) liées aux augmentations statutaires subies, aux changements de grades, et au reclassement des personnels de catégorie C.
 - **La suppression progressive de la Taxe d'Habitation** qui, en enlevant la possibilité aux communes de lever cet impôt les rend encore plus dépendantes de l'état, et, surtout, fait supporter **aux seuls propriétaires fonciers la charge de l'entretien du patrimoine et des investissements réalisés pour tous.**
 - **La crise sanitaire** qui a durement impacté notre budget de fonctionnement en 2021 puisque notre résultat final a diminué de plus de 120 000 € baisse des recettes de près de 67 000 € et augmentation des dépenses de plus de 54 000 €.
 - **Le maintien des contrats aidés est une bonne chose (Parcours Emploi Compétence)** même s'ils les contraintes sont plus fortes et les aides financières nettement moins importantes.

Comme chaque année notre approche budgétaire tant en recettes qu'en dépense, est très prudente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES

2 676 338 € dont :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

709 079 € soit une hausse de 10.30 % par rapport au budget prévisionnel 2021 qui s'élevait à 625 611 €.

A NOTER :

Nos charges à caractère général réalisées, sont passées de 439 145 € en 2020 à 505 978 € en 2021 soit une hausse de 15.22 % (dont énergie + 9% , contrats de maintenance + 50 % , formation + 200 % , Loc de barnums cours des écoles +113 % . (Si les dépenses d'énergie **(+20 % pour l'électricité au 1 er février !)** et les contrats de maintenance sont subis et ou imposés par la réglementation, la formation relève d'une volonté politique. Le coût élevé de la location des barnums nous a incités à inscrire au budget d'investissement la création d'ombrières dans la cour de nos écoles).

- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La masse salariale prévisionnelle s'élèvera à **1 484 400 €** contre un réalisé de

1 429 248 € en 2021 soit une augmentation de 3.86 % (en valeur absolue + 55 152 €). L'assurance du personnel a connu une augmentation sans précédent, et subie , de près de 29 % .

Les nombreuses absences liées à des motifs divers (dont la crise sanitaire bien évidemment) auxquelles nous avons pallié par l'embauche de contrats à durées déterminées ont considérablement alourdi notre masse salariale mais il faut tenir compte des remboursements de notre assureur qui s'élèvent à 51 606 € et des remboursements de la mise à disposition partielle à la communauté d'agglomération de certains de nos personnels s'élevant à 34 982 € soit un total de 86 588 € .

L'augmentation prévisionnelle de ce poste en 2021 est due :

La prise en compte des changements de grades, des promotions à la suite de réussite aux concours, et , plus particulièrement cette année à l'incidence du reclassement des agents de catégorie C à la suite de l'augmentation du SMIC.

Au fait, cette année encore, qu'en raison de la crise sanitaire et des obligations imposées par l'état nous avons du embaucher plus de personnels d'animation afin de limiter le brassage des enfants en séparant les groupes.

A NOTER :

En 2021 la masse salariale représentait 55.76 % du budget prévisionnel, en 2022 55.47 %.

- Fpic (chapitre 14)

Nous ne connaissons pas le reversement du au titre du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) avant le mois de Juin.

Par prudence nous provisionnons donc **39 500 €**.

- Les autres charges de gestion courantes (chapitre 065)

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **375 574 €** contre 369 181 € soit une augmentation de 1.50 %). Ce poste est essentiellement affecté par les subventions municipales destinées à équilibrer le budget du CCAS dont 87% des dépenses sont liées à l'administration de la crèche. En 2021 nous avons versé 108 000 € et en 2021 nous devons verser 126 500 € (augmentation masse salariale et frais généraux).

- Les charges financières (chapitre 066)

Elles seront inférieures à 2021 d'un peu plus de 9 % : **49 000 €** contre 53 961 € et sont la conséquence à la fois de la baisse des taux et de notre désendettement. Avec l'augmentation du taux du livret A et l'accroissement de notre endettement pour financer nos investissements, très importants en 2022/2023/2024 les intérêts d'emprunts connaîtront évidemment une hausse.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 067)

250 €. Pas de commentaires.

- Les opérations d'ordres entre sections (chapitre 042)

18 535 €

Dotation aux amortissements de notre participation au financement du nouveau centre de secours Althen/Entraigues.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES

Comme chaque année l'exercice est délicat car nous devons établir un budget sans connaître précisément nos recettes à la date à laquelle nous présentons le budget au vote.

Elles s'élèveront à **2 676 338 €**

- RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (chapitre 002)

Nous ne conservons en section de fonctionnement qu'une fraction du résultat de fonctionnement dégagé en 2021 (212 992 €), soit **47 992 €**.

Le solde, soit **165 000 €**, sera viré en section d'investissement.

- REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL (Chapitre 6419)

Il est impossible de connaître à l'avance le taux d'absentéisme. Nous évaluons toutefois les remboursements de notre assurance à **44 000 €** (remboursements réels en 2021 51 606 € pour un prévisionnel de 40 000 €) compte-tenu des absences actuelles.

- OPE ORDRES (Chapitre 042)

Ce sont les travaux en régie pour **30 000 €** en hausse d'un peu plus de 14 % pour tenir compte des travaux que nous prévoyons de réaliser nous-mêmes qui sont sources d'économies.

- Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Notre budget prévisionnel s'élève à **264 000 €** contre 267 900 € en 2021.

A NOTER :

La crise sanitaire a lourdement impacté nos résultats 2021, en cette année 2022 nous ne savons pas exactement ce qui nous attend, nous jouons donc la prudence.

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Nos recettes fiscales 2022 s'élèveront à 1 920 101 € contre 1 862 180 € en 2021.

- Les dotations et participations de l'état (chapitre 74)

Selon nos informations notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait **baisser d'environ 7000 €** cette année après deux années de stabilité. Nous avons bien sur pris en compte cette baisse prévisionnelle.

Nous estimons que la recette globale sera de **360 625 €** contre un réalisé de 326 091 € en 2021.

RAPPEL :

En 2014 ce chapitre générait une recette de 659 154 €.

Cette hémorragie financière est liée à la baisse de la DGF qui est passée de 249 379 € en 2014 à 118 663 € en 2021 et environ 108 000 € en 2022.

La différence affecte tous les autres postes et principalement l'Attribution du Fonds Départemental de la TP qui est passée de 155 198 € en 2014 à Zéro depuis maintenant plusieurs exercices.

- Les produits de gestion courante (chapitre 75) /Produits de participations (Chapitre 76) / Produits exceptionnels (chapitre77)

Ces chapitres sont d'un montant peu significatif : en 2021 23 379 € (dont 15 159 € rbt sinistre).

Pour 2022 nous l'estimons à **9 620 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour information, certaines dépenses d'investissement sont individualisées par opération au sein du budget.

LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Elles s'élèvent à **2 787 740 €** ttc et se décomposent ainsi :

- SOLDE D'EXECUTION NEGATIF

67590 € (cet excès de dépenses sur les recettes est compensé par des subventions en attente de réception (**donc notifiées et non pas espérées**) s'élevant au 31/12/2021 à 69 200 €).

- LES RESTES A REALISER (dépenses engagées restant à payer au 31/12)

80 137 € dont :

Immob corp/incorp	6 637 €
Immob corporelles (1)	53 500 €
Immob en cours (1)	20 000 €

(1) Véhicule électrique 19 500 €, travaux/bats communaux 16 300 €, travaux cantine 20 000 €, divers 17 700 €).

- OPERATIONS D'ORDRES TRANSFERT ENTRE SECTIONS (chapitre 040)

Travaux en régie pour **30 000 €**. Pas de commentaire particulier.

- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (chapitre 13)

Travaux en régie pour **30 000 €**. Pas de commentaire particulier

- ANNUITE DE LA DETTE EN CAPITAL (chapitre 16)

146 606 € contre 333 753 € en 2021 car nous avons remboursé un emprunt de 200 000 € par anticipation au début de l'année 2021.

- IMMOB INCORPORELLES (chapitre 20)

3000 €.

Frais d'études, honoraires d'architecte etc... liés au projet Restaurant scolaire /Alsh.

- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES (chapitre 204)

Dernière échéance de notre participation à la construction de la caserne intercommunale pour un total de **32 500 €**.

- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21)

132 535 €.

Travaux de maçonnerie, logiciels, frais urbanisme, travaux bâtiments publics, matériels écoles, cuisines, mairie, projet Restaurant scolaire /Alsh etc.

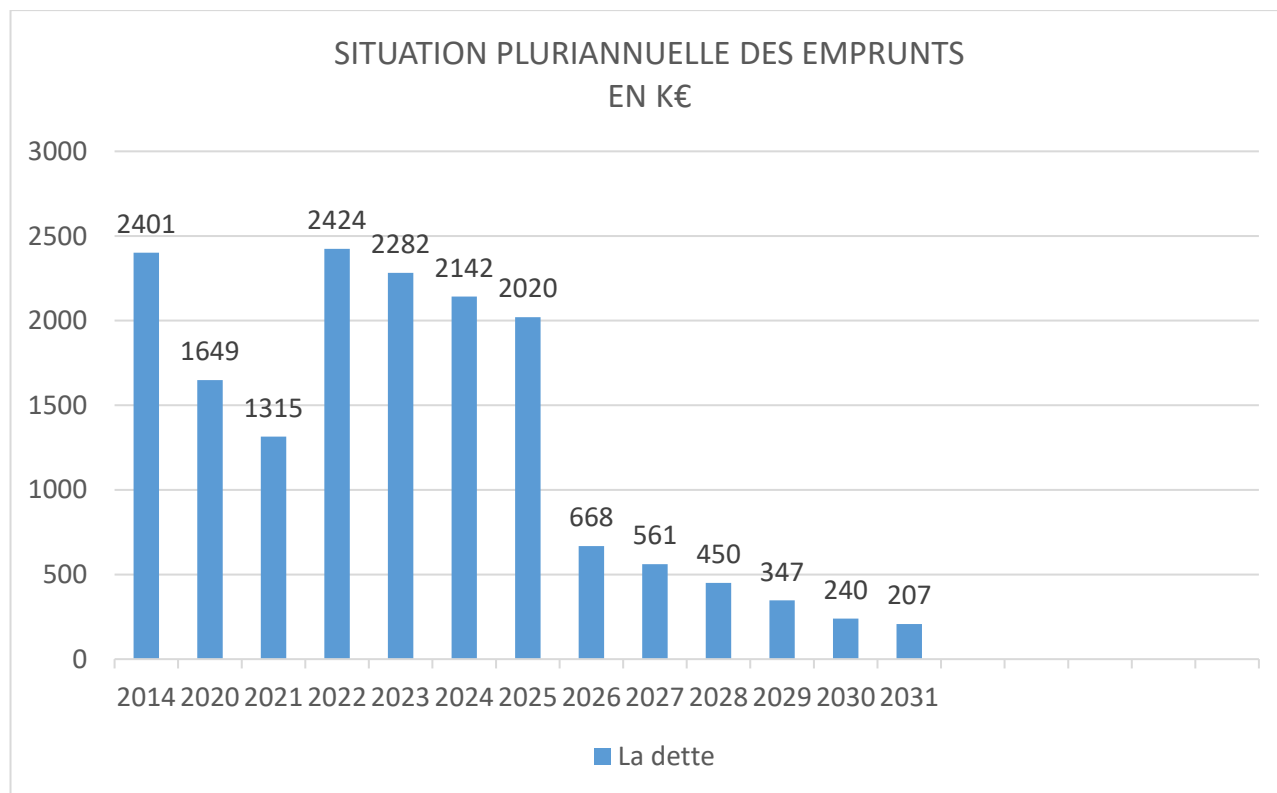
A NOTER : Nous avons emprunté 70 000 € en 2021 pour financer à la fois la réfection du toit de l'école élémentaire pour 54 000 € et divers autres petits travaux.

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chapitre 23)

2 295 372 €

Travaux restaurant scolaire et Alsh.

Ci- dessous la courbe de la dette en capital au 31 Décembre de chaque année en k€.



A NOTER :

Notre endettement à long-terme s'élève au 1^{er} Janvier 2022 **1 174 000 €**. L'emprunt à court-terme de 1 250 000 € a été mis en place après le 15 Janvier.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

Elles s'élèvent à **2 787 740 €** et se décomposent de la façon suivante :

- DOTATIONS ET FONDS DIVERS (chapitre 10)

274 363 €

Nous évaluons la TVA (FCTVA) récupérable à 64 313 € et la Taxe locale d'aménagement à 45 050 €.

165 000 € provenant de l'excédent constaté en section de fonctionnement seront virés en faveur de la section d'investissement.

- LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)

Les subventions, **notifiées**, donc à recevoir, s'élèvent à **272 342 €** (Région ,Detr, Département, etc...) dont 69 200 € sur 2021 .

- EMPRUNTS A MOBILISER (chapitre 16).

Nous avons emprunté cette année 2022 **1 250 000 €** sous la forme d'un crédit relais échéance 2025 sur la vente des terrains communaux au four Bonjean, les subventions à recevoir. Cet emprunt participe au préfinancement des travaux réalisés au groupe scolaire et des décalages entre les paiements/remboursement de la TVA.

Cela nous permettra d'avoir de la souplesse dans notre gestion de ces investissements afin de n'emprunter que la juste somme à long terme à la fin des travaux que nous évaluons à ce jour à 972 500 €.

- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (chapitre 040) 18 535 €

Amortissement divers travaux.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENTS (PPI)

Il s'agit de réaliser des projets en les étalant sur plusieurs exercices.
Nous prévoyons d'investir en 2022/2023 la somme de 2 787 740 € ttc.

Nous ne citerons ici que les investissements les plus importants :

1/ Restaurant scolaire, cuisine, accueil de loisirs.

Les travaux qui ont débuté aux vacances de Noël devraient s'étaler jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

Le budget a été fixé à **2 200 859 € ttc.**

2/ Ecoles Maternelle et Élémentaire

Création d'ombrières pour un budget de **51 000 € ttc.**

3/ Services techniques

Divers travaux destinés à améliorer le confort de travail de nos équipes pour un budget de **38 000 € ttc.**

4/ Participation construction de la caserne intercommunale Althen/Entraigues.

Le solde 2021 **32 500 € ttc** sera payé cette année à cause du retard dans les travaux.

Encore et toujours notre priorité reste nos enfants, c'est la raison pour laquelle nous y consacrons des budgets importants.

Il est par ailleurs évident que nos agents aussi verront leurs conditions de travail s'améliorer notablement .

Les projets décrits ci-dessus seront financés par :

- Une partie de l'autofinancement annuel,
- Des subventions à solliciter auprès de différents organismes
- Le recours à l'emprunt
- Des recettes liées le cas échéant à des cessions immobilières ou foncières.

NB: La PPI revêt naturellement un caractère évolutif et devra être réexaminée chaque année afin de prendre en compte les inévitables obstacles (administratifs, juridiques etc.) que nous pourrions rencontrer et qui viendraient retarder la mise en œuvre des projets.